

HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA TAXE D'EAU (LA SUITE ...)

1988 : À Montréal-Nord, la ville profite de l'été pour faire un envoi massif de comptes aux personnes. Lorsqu'on leur demande une explication sur cet envoi, on nous répond que c'est à cause des déménagements potentiels...bien sûr !

À St-Léonard, la Ville fait maintenant appel à une compagnie de perception du nom d'Aquatech. Évidemment, celle-ci s'empresse d'effectuer son mandat de harcèlement des assistés sociaux de toutes les façons possibles et inimaginables. Ils appellent constamment les gens, envoient des avis de paiement, en plus de demander aux personnes de se présenter à tous les 3 mois avec leur carte médicament et leur BAIL pour vérification qu'elles sont bel et bien encore à l'aide sociale. L'OPDS a bien sûr réagi en disant NON clairement à ce type de pratiques et a appelé les membres à continuer à venir au local porter leurs comptes.

1989 : Une lettre est envoyée à M. Renaud, Maire de St-Léonard : « (...) À plusieurs occasions, vous avez affirmé votre intention d'appliquer la même politique que les municipalités de Montréal et de Montréal-Nord. Mais, vous n'avez rien fait de tel. Vous vous êtes contenté d'exiger des assistés sociaux qu'ils se présentent tous les 3 mois, qu'ils exhibent leur carte d'aide sociale et leur BAIL au personnel d'Aquatech. Tout cela pour ne pas recevoir d'état de compte. Les intérêts continuent à courir et en bout de ligne, les assistés sociaux doivent tout de même payer leur compte d'eau. Cette pratique humilie les assistés sociaux et ne règle pas le problème de fond : nous n'avons pas les moyens d'acquitter notre compte d'eau. L'eau est une nécessité. Vous n'avez tenu vos promesses qu'à moitié. Seriez-vous qu'à moitié crédible ? (...) » Suite à l'envoi de cette lettre, le maire nous envoie comme réponse une lettre explicative de leur politique de perception de la taxe d'eau. L'OPDS invite donc les gens à une action à l'assemblée du Conseil de ville de St-Léonard le 14 mars 1989.

Nous n'avons pas rendu visite au maire depuis le mois de novembre 1986. Ainsi, nous lui avons rafraîchi la mémoire sur ce qu'il avait affirmé à ce moment-là, à savoir que la Ville ne procéderait à aucune saisie de biens sur une personne assistée sociale si elle ne payait pas son compte et que la Ville ne harçèlerait pas non plus les personnes. Pour ce qui est du harcèlement subit, nous lui avons fait remarquer que le personnel d'Aquatech n'avait pas respecté cette consigne !

1990-1991 : À Montréal-Nord, la population est de 88 845 personnes dont 10 747 sont des assistés sociaux (12 %). Le harcèlement se fait plus insistant de la part de Montréal-Nord. Ainsi, des comptes d'eau sont envoyés jusqu'à 3 fois de suite en un court laps de temps à des personnes. Devant cette situation, nous allons rendre visite à M. Neault le 20 février pour s'expliquer avec lui. Il nous a répété les mêmes choses que d'habitude en faisant l'innocent, mais notre visite a porté.

Il y a un changement à la mairie de St-Léonard, c'est maintenant Frank Zampino le nouveau maire. « La dernière idée de la Ville...créer une taxe sur les déchets. La taxe sur nos poubelles, on ne la paye pas ! On apporte notre compte au local. »

1992 : Une lettre est envoyée au maire de la Ville de Montréal-Nord, M. Yves Ryan parce que les personnes qui ont trouvé du travail se font réclamer tout ce qu'elles n'ont pu payer lorsqu'elles étaient à l'Aide sociale. « Si nous ne rencontrons pas de problèmes particuliers avec les comptes des personnes assistées sociales, il en est autrement avec ceux des personnes qui réintègrent le marché du travail. Nous traitons ces cas de la manière que nous le faisons lors de l'application de la taxe d'eau à la Ville de Montréal. Cette dernière acceptait que les personnes paient leur compte au prorata des mois travaillés lors de leur réintégration au travail. Par la suite, elles paient leur compte pour les années suivantes. Cependant, les montants dus pour la période où elles recevaient des prestations d'aide sociale n'étaient pas récupérés : ces comptes étaient annulés. Ceci permettait aux personnes de repartir sur un meilleur pied sans avoir à supporter des dettes antérieures. C'est en fait une reconnaissance de leur impossibilité de payer des taxes supplémentaires dans un budget largement déficitaire. »

1993 à 1995 : « *Qu'on se le dise et qu'on le dise à d'autres : la taxe d'eau, c'est une taxe sur le garde-manger. L'argent qu'on y met, c'est de l'argent de moins pour manger. Ne soyons pas gênés de ne pas payer ce compte et de venir le porter au local.* » (L'OPDS En Direct, juin 1993). Ainsi, au printemps 93, Montréal-Nord augmente sa taxe d'eau ; elle passe de 13 % à 19 % de la valeur locative...La lutte continue...

En 1994, à St-Léonard, les gens de 65 ans et plus (recevant le supplément du revenu) sont exemptés du paiement de la taxe d'eau et de déchets. Pour combien de temps se souviendront-ils de cette promesse...?

Au cours de l'été 95, la Ville de Montréal-Nord va jusqu'à dire à une personne que l'OPDS n'existe plus ! La Ville prend ses rêves pour la réalité ! De plus, ils ont envoyé une lettre aux personnes qui étaient dans des logements subventionnés par le Programme de supplément au loyer en leur disant qu'elles auraient une baisse de loyer mensuel si elles payaient la taxe d'eau. Évidemment, au premier abord il aurait pu sembler aux personnes qu'elles avaient une baisse de loyer, par contre, lorsque l'on regardait tout ça de plus près, on se rendait vite compte qu'en fait les personnes n'y gagnaient absolument rien puisqu'au bout du compte elles payaient la taxe à la Ville directement ou bien celle-ci était directement comptabilisée dans le loyer. En fait, tout ceci n'était qu'un piège à l'égard des personnes pour leur faire payer les arrérages et pour leur faire prendre des arrangements de paiement avec la Ville.

Nous avons tout de même tenu à souligner à M. Yves Bouchard, dans une lettre expliquant encore une fois les conditions de vie des personnes assistées sociales, que « *nous savons que le fardeau des contribuables est lourd ; qu'ils subissent, eux aussi, de nombreuses coupures. Mais la justice sociale impose une redistribution de la richesse et, à défaut de celle-ci, la solidarité devrait primer...* »

1996 : À l'automne 1996, nous faisons maintenant face à un nouveau percepteur de taxe du nom de Michel Labrecque. Celui-ci a envoyé une lettre aux personnes disant que : « *Nous accusons réception de la lettre qui nous a été transmise par l'OPDS de Montréal-Nord concernant votre dossier en tant que bénéficiaire de l'aide sociale. Par conséquent, nous tenons à vous informer que cet organisme n'a aucun mandat de la Ville de Montréal-Nord pour servir d'intermédiaire entre ladite Ville et ses contribuables. Afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour le paiement de votre compte de taxe d'eau...bla...bla...bla !* » Joint à cette lettre, il y avait aussi un avis final stipulant qu'« *à défaut de payer immédiatement le montant total ou de prendre arrangement dans les 10 prochains jours, des procédures plus rigoureuses seront prises contre vous.* » Ces menaces sont inacceptables ! Nous écrivons donc très vite à ce monsieur Labrecque afin d'obtenir une rencontre avec lui dans les plus brefs délais. Vers la fin du mois de novembre, nous avons obtenu cette rencontre. Étaient présents à cette rencontre, Michel Labrecque, Yves Bouchard et un fonctionnaire dont on n'a jamais su le nom. On y a rappelé les promesses faites par le maire Ryan. Ils ont essayé de leur côté de nous convaincre de dire aux personnes de payer une légère contribution sur leur compte afin de prouver qu'elles prenaient bien au sérieux les comptes de la Ville. Ce à quoi l'OPDS a dit NON !

1997-1998 : La Ville de Montréal-Nord continue toujours d'essayer de pogner du monde pour les faire payer. Ainsi, ils essaient de faire peur aux gens avec des envois massifs d'avis final leur donnant 5 jours pour régler la facture, sous peine de poursuites en cour.

1999 : Le 9 novembre 99, nous sommes allés rendre une petite visite de courtoisie au maire de St-Léonard, M. Zampino, et ses amis à l'assemblée du Conseil de Ville. Cette visite était due au fait que 2 familles d'assistés sociaux avaient été visitées par des huissiers et que la Ville ne voulait plus reconnaître l'incapacité de payer des personnes âgées. Nous étions une centaine de manifestantEs, et nous lui avons posé quelques questions. Visiblement, il n'était pas très à l'aise de nous répondre face à face. Mais bon, il s'est tout de même engagé une fois de plus à ne pas saisir les personnes assistées sociales. Pour ce qui est des personnes qui retournent sur le marché du travail il est cependant demeuré très vague...

LA TAXE D'EAU ON NE PEUT PAS LA PAYER, ON NE LA PAIE PAS !!!

Suite et fin dans le prochain numéro du journal de l'OPDS En Direct....